

BETASAN TECHNIQUE
POUR LA FABRICATION ET LA FORMULATION SEULEMENT

Ce produit est un herbicide sélectif pour usage dans la fabrication ultérieure de pesticides

SOLIDE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Bensulide 95,85 %

No D'HOMOLOGATION 20206 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON

CONTENU NET : 227 kg

Gowan[®]
CANADA

Gowan Company
P.O. Box 5569
Yuma, Arizona
85366-5569

Product Information: 1-800-883-1844

PRÉCAUTIONS :**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

- Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs.
- Irritant pour les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser.
- Lors de la manipulation, porter des lunettes à coques ou un écran facial, des gants de caoutchouc et un respirateur approuvé comme protection contre l'inhalation de pesticides.
- Éviter de contaminer la nourriture pour humains ou pour animaux.

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le bensulide est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation ainsi que l'écoulement nasal et oculaire. Dans les cas graves, les symptômes peuvent évoluer et prendre la forme de contractions musculaires, de faiblesses, de tremblements, de pertes de la coordination, de vomissements, de crampes abdominales et de diarrhées. Lorsque l'empoisonnement constitue un danger de mort, on remarque chez le patient des pertes de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire comportant un élément secondaire cardiovasculaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition dangereuse, les analyses de cholinestérase dans le plasma et

les globules rouges pourront indiquer le degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer de données repères). L'antidote à privilégier est l'atropine, et uniquement par injection. Les oximes, par exemple, le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique si on les utilise à un stade précoce. Dans les cas d'intoxication aiguë et grave, il faut recourir aux antidotes immédiatement après avoir ouvert une voie aérienne et avoir rétabli la respiration. S'il s'agit d'une exposition orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Tenir loin des lacs, des cours d'eau et des étangs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

MODE D'EMPLOI :

À n'utiliser que pour la fabrication d'un produit homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ENTREPOSAGE :

Prendre les précautions adéquates afin de prévenir des fuites ou des dommages au contenant. Garder le produit dans son contenant original lors de l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des aliments pour animaux, des semences, des engrais, autres pesticides, des produits alimentaires et des matières inflammables. Garder loin du feu ou de la flamme nue ou de toute autre source de chaleur. Ne pas entreposer dans un endroit où les températures sont supérieures à 46 °C. Un peu de cristallisation peut se produire à 35 °C, mais normalement le produit est surfondu pour demeurer à l'état liquide à des températures beaucoup moins élevées. Utiliser de l'eau chaude (45-60 °C) sur l'extérieur des barils ventilés afin de dissoudre le matériel cristallisé. Ne pas contaminer le BETASAN avec de l'eau. **NE PAS UTILISER LA VAPEUR.** Utiliser de l'équipement isolant ou calorifugé afin de prévenir la cristallisation durant l'entreposage ou le transfert en vrac.

EN CAS DE DÉVERSEMENT :

S'assurer que toutes les personnes impliquées connaissent les dangers associés à ce produit. Un déversement mineur peut être pris en charge sur le champ lorsque les caractéristiques physiques du produit et les risques associés, ainsi que le lieu du déversement sont considérés. Afin de prévenir l'inhalation, assurer une bonne aération et utiliser un respirateur à adduction d'air. Afin de prévenir le contact avec la peau et les yeux, porter des vêtements de protection et des lunettes à coques. Imbiber le déversement du produit comme suit :

1. Si le BETASAN est à l'état liquide : répandre sur le produit une matière absorbante qui convient, par exemple de la glaise. Si le BETASAN est à l'état solide : balayer la poudre en prenant bien soin de ne pas faire voler les poussières.
2. Déposer les balayures dans un baril ouvert.
3. Couvrir abondamment l'endroit contaminé avec un détergent domestique ordinaire. Au moyen d'une brosse rigide, faire pénétrer le détergent dans le produit renversé en utilisant suffisamment d'eau pour former une bouillie. Faire pénétrer la bouillie dans les fentes et crevasses, puis laisser reposer pendant 2 à 3 minutes. Prendre soin d'éviter

tout contact avec la peau ou les yeux; ne pas s'éclabousser ni éclabousser les personnes qui se trouvent tout près.

4. Répandre sur la bouillie une matière absorbante qui convient, par exemple, de la glaise, puis ramasser à la pelle la matière absorbée et la déposer dans un baril ouvert.
5. Répéter au besoin.
6. Rincer l'endroit contaminé avec une quantité abondante d'eau, en respectant les exigences de protection environnementale.
7. Sceller le baril et éliminer le produit contaminé conformément aux exigences provinciales ou municipales.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit technique doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Ce produit n'est vendu que pour les usages indiqués sur la présente étiquette. Aucune licence explicite ou implicite n'est accordée pour utiliser ou vendre ce produit sous brevet dans un pays autre que celui spécifié. Pays : Canada.